



ÉLECTIONS RÉGIONALES 2021

la vie associative,
une richesse régionale

LES RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS, PARTENAIRES DES ASSOCIATIONS



LA FORCE ASSOCIATIVE VISIBLE DANS TOUTES LES RÉGIONS

- 180 000 associations en activité dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 1,6 millions de bénévoles
- 235 000 salariés
- 67% des Français accordent une confiance dans les associations comme acteur de la démocratie

LES ASSOCIATIONS, ESSENTIELLES AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Les associations sont une force démocratique, une force économique et une force d'innovation sociale.

Demain le soutien des collectivités locales aux associations doit viser :

- plus d'engagement citoyen,
- davantage d'emplois qualifiés,
- et des projets associatifs plus nombreux pour contribuer au développement des territoires.

LES ASSOCIATIONS ET LA CRISE #COVID19

La vie associative en danger

- 49% des associations ont subi une perte de revenu significative ou totale
- 31% des associations employeuses n'ont que 3 mois de trésorerie devant elles
- Pourtant, seules 16% des associations ont activé des mesures d'aides de l'Etat ou des collectivités locales

Enquêtes sur l'impact de la crise sur la vie associative dans la région, Recherches & Solidarités et Le Mouvement associatif, juin 2020

Il est essentiel d'adapter les réponses au secteur associatif pour prendre en compte ses spécificités et sauver le tissu social qu'il fait vivre.

Zoom sur les têtes de réseaux associatives régionales

50% des associations sont fédérées

Les têtes de réseaux sont essentielles dans le maillage du tissu associatif, à sa structuration et à son développement. Elles constituent des interlocuteurs privilégiés pour les Régions et les Départements.

Les têtes de réseaux :

- représentent les associations et portent leur parole collective
- soutiennent et accompagnent les projets collectivement et individuellement
- organisent la formation des salariés, des bénévoles et des volontaires
- organisent l'échange et la diffusion de bonnes pratiques
- portent projets mutualisés et/ou de dimensions régionales et départementales

LES ASSOCIATIONS, ACTRICES DE LA TRANSFORMATION SOCIALE DANS LES TERRITOIRES

ELLES SONT DES LIEUX D'ENGAGEMENT ET DE FORMATION DES CITOYENS

La loi 1901 est une loi de liberté.

Les associations permettent aux citoyens de s'associer pour exercer leur libre arbitre. Elles sont des lieux d'appropriation et de transmission des **valeurs citoyennes**. Elles portent des actions qui traduisent un projet de société. Elles permettent le dialogue entre les citoyens et les pouvoirs publics. Elles contribuent à plus de démocratie et de solidarité.

ELLES SONT ACTRICES DE L'INNOVATION SOCIALE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Depuis très longtemps et encore aujourd'hui, les associations sont productrices d'innovation sociale par leurs projets, leur façon de faire « collectif », leurs modes d'actions.

Rassemblant des citoyens et forces de proposition, elles sont souvent à l'initiative de services, qui deviennent ensuite des **services publics et d'intérêt général**, en détectant des besoins émergents sur les territoires.

Elles contribuent à l'adaptation et à la résilience des territoires en participant à la construction d'une nouvelle citoyenneté qui nous aidera à faire face aux défis sociaux et environnementaux du XXI^e siècle.

Les associations sont des partenaires connus et éprouvés des pouvoirs publics.

ELLES SONT 80% DES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Au niveau national, les associations représentent un poids économique conséquent : **plus de 3% du PIB**. Avec 10,5% de l'emploi privé, les associations représentent **93,9% de l'emploi dans les entreprises de l'ESS**. Elles sont la principale force de frappe de l'économie sociale et solidaire ; elles y revendiquent leur identité : **la non-lucrativité, la démocratie et le projet collectif**.

En Auvergne-Rhône-Alpes, avec 235 000 salariés, soit 9,6% de l'emploi privé, les associations portent des emplois qui résistent mieux à la crise parce qu'ils sont non délocalisables. Elles participent à la création et au maintien d'**emploi de qualité** et durables, avec des personnels qualifiés et disposant de véritables expertises.

Elles sont également mobilisées pour accompagner les publics éloignés de l'emploi. **Le secteur associatif a toujours été un acteur phare des politiques publiques de l'emploi.**

Au-delà du secteur de l'insertion majoritairement porté par des associations, c'est l'ensemble du champ associatif qui se mobilise pour former et accompagner vers l'emploi. De plus, ces emplois d'utilité citoyenne sont tournés vers les bénéficiaires et non pas vers les employeurs associatifs.

PROPOSITIONS POUR DES ENGAGEMENTS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

RENFORCER LE DIALOGUE CIVIL

1

Structurer le partenariat entre associations et pouvoirs publics à travers la signature de la **Charte Des Engagements Reciproques** associant l'Etat en Région, le Conseil Régional, les départements, les Métropoles, le Mouvement associatif et ses réseaux

2

Renforcer la **Commission Régionale De La Vie Associative** notamment par l'organisation d'assises de la vie associative réunissant largement les acteurs associatifs et leurs partenaires publics dans les territoires

3

Disposer d'interlocuteurs dédiés à la vie associative avec la nomination d'un ou une **vice-président ou vice-présidente en charge de la vie associative** en connexion avec la délégation à l'économie sociale et solidaire et créer une commission vie associative au sein du Conseil Régional et des conseils départementaux avec un budget identifié



SOUTENIR L'EMPLOI ASSOCIATIF POUR RECONNAÎTRE ET RENFORCER LE RÔLE DE LA VIE ASSOCIATIVE DANS LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

4

Mettre en place une **aide pluriannuelle à l'emploi associatif** au niveau régional

5

Soutenir la formation, notamment des jeunes et la revalorisation des métiers dans les différents secteurs associatifs.

6

Consolider des dynamiques territoriales en soutenant les **initiatives de mutualisation** (groupements d'employeurs associatifs) et les postes FONJEP

7

Soutenir les initiatives visant l'**amélioration de la qualité de l'emploi associatif**, notamment la démarche PMAE et le dispositif local d'accompagnement (DLA)

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET VOLONTAIRE

8

Soutenir les différentes **formes volontaires d'engagement** des jeunes

9

Soutenir l'engagement bénévole en abondant le FDVA1 pour développer la formation et la **montée en compétences des bénévoles**

AIDER À LA RECONNAISSANCE DE LA VIE ASSOCIATIVE, DE SES SPÉCIFICITÉS ET À SON RENFORCEMENT

10 Renforcer le soutien et le financement des **têtes de réseaux associatives régionales et départementales** (coordination, fédération, collectif etc.), lesquelles ont un rôle d'accompagnement pour les associations

11 Développer les contractualisations avec les associations notamment en s'appuyant sur les subventions et la signature de **Conventions Pluriannuelles D'objectifs**

12 Créer un fonds dédié pour **renforcer les fonds propres** des associations



INTÉGRER LA VIE ASSOCIATIVE DANS TOUTES LES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION ET DES DÉPARTEMENTS

13 **Associer les acteurs associatifs** dans le cadre des différents schémas régionaux ayant vocation à soutenir le développement du territoire (ex : SRADDET, SRDEII etc.), et des fonds structurels européens

14 Intégrer la vie associative dans le **Contrat de plan État-région** pour notamment inclure le doublement du FDVA2

15 Confier au Mouvement associatif la mission d'animer un **observatoire de la vie associative régionale**, permettant de disposer de données relatives à l'économie associative, l'emploi, l'engagement, la coopération entre associations etc.



UNE ASSOCIATION, C'EST :

- un acteur sans but lucratif, quel que soit son statut fiscal
- une gouvernance collective, bénévole et désintéressée
- la garantie d'un service non délocalisable
- une accessibilité en termes de prix et de public
- une volonté de faire vivre les territoires
- un partenaire connu et éprouvé des pouvoirs publics
- des actions d'utilité citoyenne pour répondre aux enjeux d'une société plus juste et durable, soucieuse du Bien Commun et de l'intérêt général

ALLER PLUS LOIN

Le kit asso de l'élu.e

→ lemouvementassociatif.org/le-kit-asso-de-l-elu-e

Associations et collectivités : agir et réagir face à la crise

→ lemouvementassociatif-aura.org/parteneriat-face-a-la-crise

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Le Mouvement associatif est présent dans **13 régions de France**

Les membres du Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes



LEMOUVEMENTASSOCIATIF-AURA.ORG

AURA@MOUVEMENTASSOCIATIF.ORG



@LeMouvassoAURA



Le Mouvement associatif AuRA